

Atelier C

Kommunikation bei Volksabstimmungen

La communication dans les campagnes
précédant les votations

La libellé de la question soumise aux électeurs : l'exemple d'une votation à Vevey

Grégoire Halter

Secrétaire municipal de la Ville de Vevey

Gérer ou se faire gérer par les médias

Atelier C : La communication dans les campagnes précédant les votations

Le libellé de la question soumise aux électeurs : l'exemple d'une votation à Vevey

La communication au défi de la complexité

Grégoire Halter, Secrétaire municipal, Vevey

Décision du Conseil communal de Vevey du 8.11.12 ayant fait l'objet d'un référendum communal

Le Conseil communal de Vevey décide :

1. d'autoriser la Municipalité à compléter la promesse de vente et d'achat «Jardin du Rivage» (parcelle 367) par un avenant spécifiant que le délai fixé initialement au 31 décembre 2012 est également et automatiquement prolongé pour la durée d'adoption du Plan Partiel d'Affectation Château de l'Aile - Jardin du Rivage y compris les interventions, oppositions et recours, outre la prolongation automatique correspondant au traitement du projet mis à l'enquête en cas d'oppositions ou d'interventions, comme déjà stipulé dans la promesse de vente et d'achat du 1^{er} mars 2007, la constructrice disposant par ailleurs d'un délai d'un an dès le Plan Partiel d'Affectation exécutoire pour présenter sa demande de permis de construire;

2. en conséquence, d'approuver l'avenant à la promesse de vente et d'achat « Jardin du Rivage » d'ores et déjà signé le 27 juin 2012 par devant Philippe Crottaz, notaire à Vevey.

Peut on soumettre une telle question au peuple ?

Qu'en pensez vous ?

1. Vous jugez la question soumise au peuple compréhensible ? **Votez OUI**
2. Vous jugez la question soumise au peuple incompréhensible ? **Votez NON**

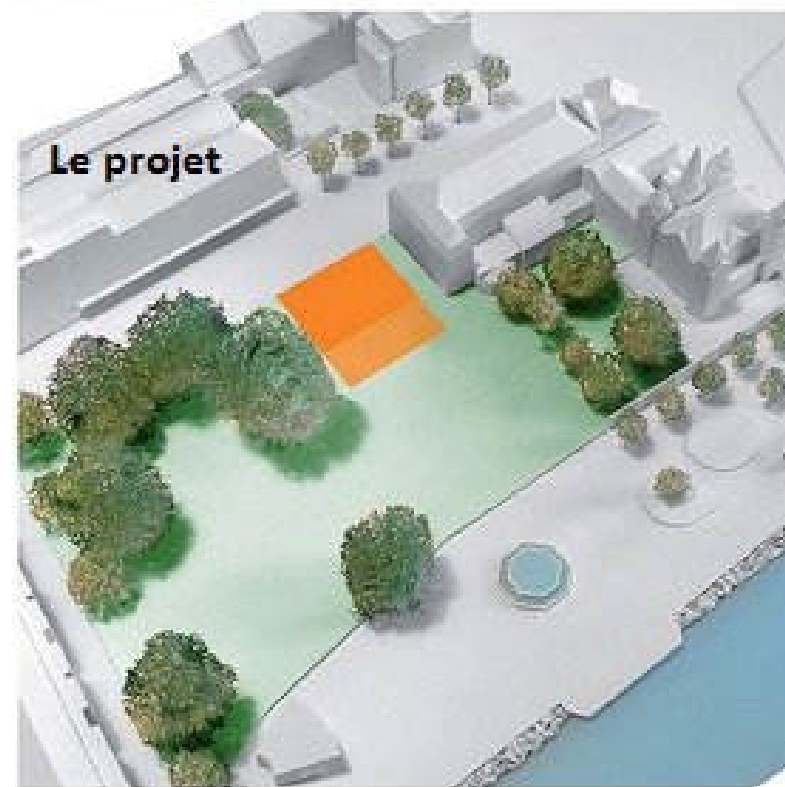
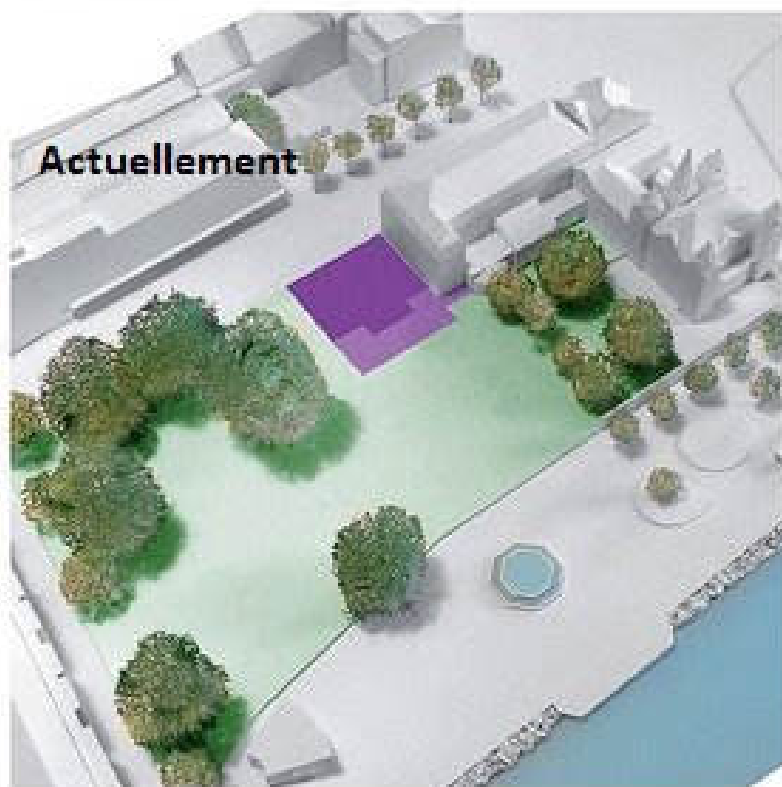
Contexte de la votation

- Référendum contre une décision du CC
- Vente d'un bâtiment/terrain communal
- Deuxième votation sur le même objet en 5 ans
- Opposants en guerre de procédure
- Question extrêmement technique, difficilement compréhensible
- Campagne vive et émotionnelle
- À qui profite la complexité ?









Vous avez dit complexe ?

Afin de rendre compréhensible la question soumise aux électeurs, le Préfet, en accord avec le service des communes du canton de Vaud, décide de simplifier le libellé de la question soumise au vote en mars 2013

Question finalement soumise au peuple :

Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 8 novembre 2012 adoptant le préavis municipal n° 21/2012 relatif à l'avenant à la promesse de vente et d'achat de la parcelle 367 « Casino du Rivage » en vue de la prolongation du délai fixé au 31 décembre 2012?

Résultat de la votation

A 109 voix près (!) le 3 mars 2013 le peuple veveysan refuse de cautionner la décision du Conseil communal.

Par conséquent, la vente de la parcelle dite du Restaurant du Rivage devient caduque et la terrain reste propriété communale.



« Morale de l'histoire »

- La complexité des procédures peut être un allié puissant... pour ceux qui la maîtrisent!
- Le diable est dans les détails ou dans les actes notariés...
- Comment préserver la démocratie face à la complexité de la législation, procédure et délais ;
- Comment poser une question simple et compréhensible pour les électeurs de façon à ce qu'ils fassent un choix éclairé.



Questions ?